

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de La Prairie, tenue virtuellement, le jeudi 31 mars 2022, après convocation légale à La Prairie, le deuxième jour de mars 2022.

### **PRÉSENCES (Plaza Rive-Sud, salle Héron Cendré et Agami)**

Conseil d'administration :	M <sup>me</sup>	Johane St-Onge, présidente
	M <sup>me</sup>	Christine Desjardins, secrétaire
	M <sup>me</sup>	Isabelle Bélanger, administratrice et présidente du Comité de mise en candidature
Directrice générale :	M <sup>me</sup>	Suzanne Voyer
Adjointe à la direction générale, communications et vie associative	M <sup>me</sup>	Raymonde Laguë
Animatrice professionnelle :	M <sup>me</sup>	Karina Lehoux (firme Eklosion)

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Karina Lehoux souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette assemblée générale annuelle de la Caisse populaire de La Prairie. Cette assemblée se tient entièrement et exclusivement en mode virtuel en raison de la situation liée à la COVID-19 et afin de respecter les mesures de distanciation sociale pour limiter la propagation du virus. M<sup>me</sup> Lehoux agit en tant qu'animatrice professionnelle.

Elle débute en saluant Mme Johane St-Onge, présidente du conseil d'administration de la Caisse, qui agira comme présidente d'assemblée.

Mme St-Onge salue les membres qu'ils soient en direct ou en réécoute. Leur participation démontre l'intérêt qu'ils portent à leur caisse et à cet exercice annuel qui s'inscrit dans la nature coopérative de notre organisation. Elle salue également ses collègues administrateurs et tous les employés de la Caisse.

Par la suite, la présidente présente les personnes qui l'accompagnent :

- M<sup>me</sup> Suzanne Voyer, directrice générale de notre caisse;
- M<sup>me</sup> Isabelle Bélanger, présidente du comité Mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures;
- Mme Christine Desjardins, secrétaire du conseil d'administration qui sera assistée dans ses fonctions par M<sup>me</sup> Raymonde Laguë, adjointe à la direction générale, communications et vie associative.
- M<sup>me</sup> Karina Lehoux, quant à elle, verra notamment à faire part des questions des membres, de leurs commentaires et propositions pendant l'assemblée.

M<sup>me</sup> Lehoux poursuit en expliquant le fonctionnement du vote pendant cette assemblée. Comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes.

Des précisions importantes pour les membres sont transmises. Dans le cadre de cette assemblée, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte les conditions suivantes :

- est une personne physique âgée d'au moins 18 ans et qui remplit les conditions relatives au lien commun prévu dans la Loi c'est-à-dire qu'il réside, est domicilié ou travaille au Québec;
- est une personne morale ou une société;
- est un membre réadmis membre de plein droit.

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins souhaite livrer un message important aux membres. À cet égard, Mme St-Onge invite l'assemblée à visionner la vidéo de M. Guy Cormier. Mme St-Onge remercie notre président, M. Cormier, qui est un fier ambassadeur de notre coopérative de services financiers.

M<sup>me</sup> Lehoux explique les règles de fonctionnement.

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura de la votation en direct, nous devons nommer deux scrutateurs. Le président recommande M. Dimitar Drandarski, directeur Développement de marché et M<sup>me</sup> Raymonde Laguë, adjointe à la direction générale, communications et vie associative afin d'agir comme scrutateurs, étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation utilisé ce soir.

Les scrutateurs seront chargés de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que le président puisse communiquer les résultats des votes. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation précitée. Après le vote, la proposition de nommer M. Dimitar Drandarski et M<sup>me</sup> Raymonde Laguë comme scrutateurs est adoptée.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au bénéfice de tous les membres, la secrétaire du Conseil d'administration, Mme Christine Desjardins, présente l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu (FADM)
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Présentation des scénarios en vue de la votation pour :
  - L'adoption de la répartition des excédents annuels
  - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu
10. Rapport du comité Mise en candidature
11. Votation en différé – Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des membres du conseil d'administration
12. Précisions sur l'exercice du vote en différé sur les propositions de partage des excédents.
13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation. Après le vote, la proposition d'adopter l'ordre du jour est adoptée.

## 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2021

---

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne la tenue de l'assemblée générale annuelle du printemps 2021. Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse.

Par la suite, Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 avril 2021. Après le vote, cette proposition est adoptée.

## 4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme St-Onge débute en présentant ses collègues administrateurs de la Caisse qui ont représenté les intérêts des membres de notre Caisse dans le cadre de leur fonction. Elle souligne que Mme Lise Brousseau s'est jointe au conseil d'administration en janvier dernier.

Mme St-Onge profite de l'occasion pour remercier M. Justin Bissonnette, administrateur sortant de charge, qui ne sollicite pas de nouveau mandat. Elle souligne son implication, son professionnalisme et son dévouement tout au cours de ses mandats.

C'est d'ailleurs grâce à la diversité de nos parcours et profils qu'on peut représenter le mieux possible, dans le cadre de notre fonction, les intérêts des membres de la Caisse.

Par la suite, elle présente fièrement les principales réalisations de la dernière année pour la Caisse. Celles-ci se retrouvent dans la Revue annuelle de la Caisse disponible sur le site Internet de la Caisse.

## 5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

C'est le moment de présenter le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Pour ce faire, Mme St-Onge présente le bilan de la surveillance relativement aux trois règles déontologiques ci-dessous pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

## 6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Mme Lehoux invite les membres à visionner une courte capsule des résultats du Mouvement Desjardins avant la présentation des résultats de la Caisse.

M<sup>me</sup> Voyer, directrice générale, présente les résultats de la dernière année financière qui s'est terminée le 31 décembre 2021. Elle mentionne qu'en 2021, la Caisse, comme tout le Mouvement Desjardins, a été à pied d'œuvre pour aider les membres à traverser cette période particulièrement difficile liée à la pandémie. Notre raison d'être d'enrichir la vie des personnes et des collectivités s'est plus que jamais incarnée dans nos actions quotidiennes. Malgré ce contexte, la Caisse est en bonne position dans son marché et a connu de très bons résultats financiers.

Elle invite les membres à regarder une capsule vidéo du rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2021.

Constatant les très bons résultats atteints dans une année exceptionnelle liée à la pandémie, M<sup>me</sup> Voyer cite tous les efforts déployés par les employés, les gestionnaires et les administrateurs dans ce contexte ambigu et elle éprouve un sentiment de fierté. Fierté de pouvoir compter sur des gens engagés et qui placent la qualité de service au sommet de leurs priorités. De plus, elle remercie tous les membres pour leur grande confiance et leur loyauté envers leur coopérative.

La présidente remercie M<sup>me</sup> Voyer et son équipe.

## 7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU (FADM)

La présidente invite Mme Christine Desjardins, secrétaire du Conseil d'administration et présidente du Comité coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

En réponse à Mme Lehoux, Mme Desjardins explique le Plan d'engagement et de proximité triennal dont s'est dotée la caisse. Les priorités de ce Plan ont été déterminées suite à une consultation auprès des membres à l'automne 2021. La Caisse souhaite ainsi se donner une vision sur trois ans de son engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du Conseil d'administration dans la communauté.

Mme Desjardins poursuit avec la Politique d'investissement visant à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du Fonds d'aide au développement du milieu, des dons et des commandites. La Caisse a soutenu des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités à la hauteur de 182 420 \$ via ce Fonds d'aide. De plus, relativement les *Autres engagements de la caisse dans le milieu*, une somme de 13 500 \$ a été versée en dons et commandite à plusieurs autres organismes.

Mme Desjardins présente l'information concernant le Fonds d'aide au développement du milieu :

Fonds disponibles (réserve) : 512 000 \$  
 Montant versé au FADM en 2021 : 183 000 \$  
 Distribué en 2021\* : 182 000 \$  
 Solde en fin d'exercice : 560 000 \$

\* Ce montant correspond au montant versé dans la communauté par le biais du Fonds d'aide au développement du milieu, moins les économies d'impôt occasionnées.

Mme Desjardins poursuit avec le Fonds du Grand Mouvement, lequel permet de contribuer à des projets qui influencent positivement la vitalité des communautés dans lesquelles Desjardins est présent. En Montérégie, 12 organismes ont eu accès à plus de 4,2 millions de dollars. Entre autres, le Complexe Le Partage s'est vu octroyer une somme de 185 170 \$ pour une période s'échelonnant jusqu'en 2024 pour les Repas réconfortants Desjardins.

Ce point se termine avec la présentation d'une vidéo du Bilan de l'engagement dans le milieu.

## 8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que tout au long de l'assemblée, les membres ont eu l'occasion de s'exprimer sur certains sujets plus spécifiques. Maintenant, nous voulons répondre à toute autre question ou recevoir les commentaires que ceux-ci souhaitent soumettre au Conseil d'administration.

À une question, M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que la période de votation sera de quatre jours.

## 9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION POUR L'ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS ET L'ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET SUR LE VERSEMENT DE TOUTE SOMME AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

M<sup>me</sup> Lehoux mentionne que seront présentées les propositions sur le partage des excédents. Cette assemblée vise à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté. Une capsule vidéo sur la ristourne est présentée aux membres, cet élément distinctif de notre coopérative.

La présidente tient à préciser que les scénarios qui sont recommandés par le Conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

### Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

La directrice générale présente maintenant les détails de la recommandation du Conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels :

<b>ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS</b>	<b>Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres</b>	<b>9 051 k\$</b>
	Autres éléments du résultat global de l'exercice	3 148 k\$
	Virements réglementaires aux réserves	(6 757) k\$
	<b>Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :</b>	
	En provenance de la réserve du FADM	135 k\$
	En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	1 066 k\$
		<b>1 201 k\$</b>
	Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	0 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes   ANNÉE PRÉCÉDENTE	(3) k\$
	<b>Solde de l'état de la variation de l'avoir</b>   AU 31 DÉCEMBRE 2021	<b>6 640 k\$</b>

| FADM |  
Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE |  
Réserve pour ristournes éventuelles

\*Net d'impôt

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

## ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS | SUITE

Solde de l'état de la variation de l'avoir   AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 640 k\$
Alimentation du FADM	(207) k\$
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	207 k\$
	0 k\$
Alimentation de la RRE	(2 236) k\$
Alimentation de la réserve générale	(4 404) k\$
<b>Solde à répartir</b>	<b>0 \$</b>

| FADM |  
Fonds d'aide au développement du milieu

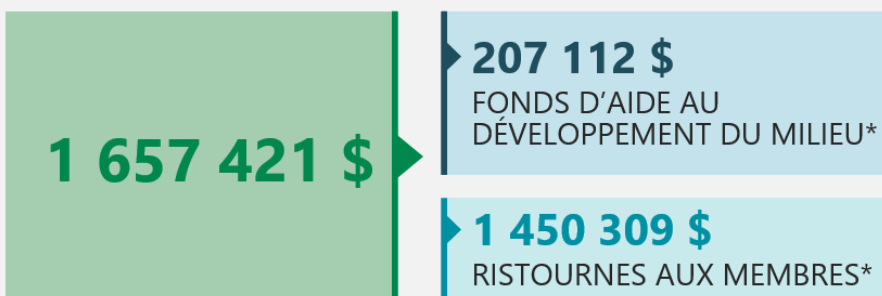
| RRE |  
Réserve pour ristournes éventuelles

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation de partage des excédents. Cette proposition de l'assemblée recommandée par le Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

### Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes

La directrice générale présente la recommandation du Conseil d'administration :

## Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2021



54 \* Les ristournes aux membres (après récupération d'impôts) ainsi que l'alimentation du FADM (avant impôts) sont prises à même la RRE.

## Adoption des taux de ristournes

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		196 k\$
Épargne et placements	0,61 \$	141 k\$
Fonds		121 k\$
Prêts et marges de crédit		505 k\$
RISTOURNE ASSURANCES <sup>2</sup>	23 \$ / 1 000 \$ de prime	177 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT <sup>2</sup>	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	83 k\$
RISTOURNE PRODUITS <sup>2</sup>	Montant de 50 \$ <sup>3</sup>	227 k\$
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>1 450 k\$</b>

55 | <sup>1</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée. | <sup>2</sup> Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. | <sup>3</sup> Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de proposer l'adoption de la recommandation de versements. Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de l'assemblée.

### **Élection des membres du conseil d'administration (vote en différé)**

Nous passons à la période d'élection. Auparavant, une courte vidéo portant sur la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration est présentée.

### **Nomination des officiers pour la période d'élection**

Nous procédons à la nomination des officiers pour la période d'élection. Comme la présidente du conseil d'administration, Mme Johane St-Onge, est une candidate sortante de charge, Mme Isabelle Bélanger, présidente du comité Mise en candidature, agira comme présidente d'élection. Mme Véronique Beaulac agira comme secrétaire d'élection.

## **10. RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE**

Mme Lehoux invite Mme Bélanger à poursuivre avec la présentation du rapport du comité Mise en candidature.

À la suite de l'appel de candidatures lancé durant la troisième semaine de janvier, Mme Bélanger, présidente du comité Mise en candidature, présente le rapport du comité. Mais avant, une courte vidéo expliquant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration est présentée aux membres.

Au nom de ses collègues du comité Mise en candidature, M<sup>me</sup> Bélanger a le plaisir de présenter le rapport en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2022 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels
- publicité dans le journal local
- affichage dynamique en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par :

- la Loi,
- le Règlement intérieur
- et le Code de déontologie de Desjardins.

Le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- expérience membres/clients, coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité, gouvernance, droit/déontologie, technologies de l'information.
- une (1) ou deux (2) femmes
- et deux (2) ou trois (3) hommes

Pour maintenir la parité au sein du conseil appartenant aux groupes d'âge suivants :

- 18 à 34 ans : 1 membre
- 35 à 49 ans : 2 membres
- 50 à 64 ans : 1 membre

### **Présentation des personnes candidates.**

Voici maintenant toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Pour les postes universels :

1. Madame Nathalie BOYCE
2. Monsieur Antoine DEVINAT
3. Benoit LANOUILLE
4. Monsieur Luc LÉVEILLÉ
5. Monsieur Gilles PARÉ
6. Monsieur Ian RAJOTTE
7. Madame Johane ST-ONGE

Les personnes candidates sont invitées à se présenter tour à tour par ordre alphabétique de nom de famille. Une période de deux minutes est accordée à chaque personne et la gestion du temps est assurée par Mme Lehoux afin que ce soit équitable pour tous et toutes.

L'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé.

Les administrateurs sortants de charge sont M<sup>me</sup> Johane St-Onge, MM. Justin Bissonnette, Gilles Paré et Luc Léveillé.

Un document de présentation de toutes ces personnes a déjà été déposé sur le site Internet de la Caisse. Les membres peuvent donc consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration.

#### 11. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

---

Ce point permet de donner des précisions sur l'exercice de votation. Les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- L'élection des administrateurs.
- La répartition des excédents annuels (ristournes).
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Mme Lehoux fait un rappel :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée en direct, ils pourront voter en toute connaissance de cause.
- En guise de nouveauté cette année, accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse). Les membres ont déjà accès aux rapports annuel et financier complets de même qu'à la Revue annuelle 2021 qui met en valeur les réalisations de la Caisse.
- Pour voter, les membres se rendent sur AccèsD et cliquent sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes. L'accès à la votation peut également se faire par le biais du site Internet de la Caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD. Il est possible de procéder à l'inscription en contactant la caisse. Les plateformes de votation permettent de valider que la personne répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

#### **Ouverture de la période de votation en différé pour quatre jours**

Dès le 31 mars à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le lundi 4 avril 2022. Seuls les membres de plein droit pourront voter.

#### **Précisions sur l'annonce des résultats**

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Vingt-quatre à quarante-huit heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à la présente assemblée, à moins d'un vote négatif.

La Caisse pourra aussi décider de publier les résultats des votes dans d'autres médiums de communication afin d'en informer le maximum de membres.

### **Hommage à une employée**

Un hommage à la mémoire de Mme Francine Boyer qui est décédée le 23 avril dernier est rendue par Mme Suzanne Voyer. Mme Boyer était reconnue pour son engagement, son dévouement et sa générosité auprès des membres.

### **Tirage**

M<sup>me</sup> Lehoux invite maintenant les membres à participer au tirage qui apparaît à l'écran. Pour ce faire, ils devront répondre à une question mathématique et entrer leur nom complet ainsi que leur courriel. Seuls les gagnants seront contactés. Les chanceux seront également annoncés sur Facebook.

Voici les huit (8) prix à gagner, d'une valeur totale de 500 \$ :

- Chez Julien ou l'Ours Caverne culinaire (125 \$)
- Restaurant SOGEN (125 \$)
- Restaurant Villa Massimo (125 \$)
- Quartier Général du Vieux-La Prairie (5 x 25 \$)

M<sup>me</sup> Lehoux remercie les membres d'avoir participé au tirage.

## **12. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS**

Mme Lehoux cède la parole à Mme St-Onge pour le mot de la fin. Des remerciements sont adressés à tous les membres pour leur participation à l'assemblée générale annuelle et pour leur confiance.

Des remerciements sont également adressés aux candidats qui ont manifesté leur désir de joindre le conseil d'administration de même que des vœux de bon succès pour cette élection par votation en différé. Un merci également aux personnes qui ont contribué au bon déroulement de cette assemblée. Un remerciement est aussi adressé aux membres du conseil d'administration et au personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

À l'issue de la période de votation auprès des membres terminée le lundi 4 avril 2022 à 23 heures 59, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le Conseil d'administration :

### **Proposition sur la répartition des excédents annuels**

96,5 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 3,5 % contre. La proposition est adoptée.

### **Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes**

87 % des membres ont voté en faveur de la recommandation et 13 % contre. La proposition est adoptée.

### **Élection des membres du Conseil d'administration**

Les 4 membres du Conseil d'administration élus, par ordre alphabétique sont:

Madame Nathalie BOYCE  
Monsieur Luc LÉVEILLÉ  
Monsieur Gilles PARÉ  
Madame Johane ST-ONGE

Merci à toutes les personnes candidates pour leur intérêt à contribuer à la gouvernance de la Caisse.



Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le 8 avril 2022 à 17 heures.

Nombre de personnes présentes à l'assemblée : 118 (60 en direct et 58 en réécoute en date du 26 avril 2022 à 16 heures 30).

---

Présidente

---

Secrétaire

PROJET